

Incinérer ou réduire les déchets ? Un débat électoral nécessaire

En avril dernier, l'association Zéro Déchet Lyon a interpellé par courrier les acteurs politiques de la Métropole afin de leur rappeler le choix décisif qui devra être fait au début du prochain mandat municipal: rénover les incinérateurs en fin de vie — une opération estimée à 400 M€ — ou entreprendre une démarche ambitieuse de réduction des déchets, dont les retombées sociales, environnementales et financières seraient clairement positives.

Pourquoi une telle alternative ? Parce que l'incinération bloque les politiques de prévention et de recyclage: les incinérateurs nécessitent en effet un apport de déchets suffisamment constant et important pour assurer leur rentabilité.

Leur fin de vie en 2028 ouvre une opportunité sans précédent : en prenant clairement position en faveur d'une réduction importante des déchets incinérés (baisse de 50%), les élus et les services techniques pourraient sereinement entreprendre deux chantiers majeurs : adapter les incinérateurs à une baisse de capacité et mettre en place une politique efficace d'économie circulaire.

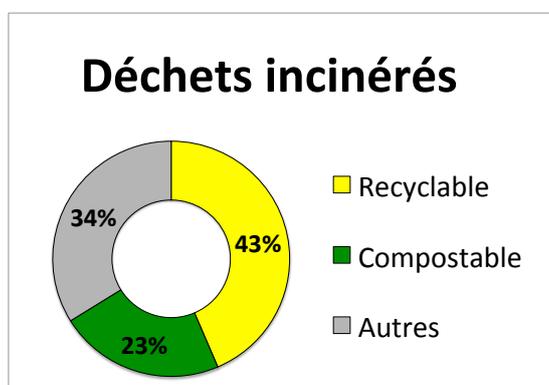
C'est un sujet pour les élections municipales de 2020 que Zéro Déchet Lyon compte bien porter avec les associations cosignataires suivantes : Atelier-Soudé, Aremacs, Arthropologia, Consilyon, Des espèces parmi'lyon, Eisenia, FNE-Rhône, LPO ARA, Mouvement de Palier, Rebooteille et Récup et Gamelles.



L'incinération bloque la transition vers l'économie circulaire

La Métropole de Lyon s'est engagée dans une démarche Zéro déchet, Zéro Gaspi depuis 2015. Pourtant, sur les 550 000 tonnes annuelles de déchets ménagers et assimilés, seules 32% sont recyclées. C'est bien moins que la moyenne nationale (50%) et que les objectifs européens (65%). Ce faible taux de recyclage est le fruit d'une politique datant de 1930 et de la construction des premiers incinérateurs.

Par ailleurs, l'énergie produite par l'incinération est qualifiée d'énergie renouvelable, contribuant ainsi à verdir le mix énergétique. Mais sait-on que l'incinération émet au moins 20 fois plus de gaz à effet de serre que le bois pour un même kWh? Des déchets qui auraient pu être des ressources, voire évités, sont brûlés : c'est le cas du plastique, du verre, du carton et du papier qui sont encore très présents dans le bac gris, entièrement incinérés. Même destin pour les déchets compostables qui pourraient contribuer par dégradation à stocker du carbone, à produire de l'énergie ou à fertiliser les sols.



66% des déchets incinérés pourraient faire l'objet d'un traitement plus respectueux de l'environnement. Analyse faite à partir de la composition des ordures ménagères résiduelles de la Métropole de Lyon faite en 2018.

Une opportunité sans précédent pour la Métropole de Lyon

Plus de 400 villes en Europe sont déjà engagées dans une démarche de réduction des déchets similaire. Les plus avancées d'entre elles n'incinèrent ou n'enfouissent d'ores et déjà que 50 kg/hab./an quand la Métropole est à 230 kg/hab./an.

Selon Zéro Déchet Lyon, l'arrêt de 2 à 3 fours d'incinération sur les 5 en fonction actuellement est tout à fait envisageable à l'échelle de la Métropole grâce aux mesures qui ont fait leurs preuves en Europe: tri à la source des déchets compostables, mise en place d'une tarification incitative et juste, promotion de la vente en vrac... A la clé : création d'emplois non délocalisables, réduction des émissions de gaz à effet de serre et des matières premières consommées, et stabilisation des coûts de gestion, en hausse depuis 30 ans.

Zéro Déchet Lyon s'est déjà entouré d'experts nationaux et internationaux pour quantifier les impacts et préciser les mesures concrètes d'un tel programme pour les élections municipales. L'association compte aussi co-construire ce plan avec les

citoyens et les autres associations lyonnaises, les institutions et les entreprises du secteur.

Un premier travail d'état des lieux et d'élaboration d'objectifs de réduction réalistes et atteignables a déjà été présenté publiquement le 19 mai au « Festival Lyonnais Ø Déchet ». 4 nouvelles dates de présentation sont déjà programmées.

Aujourd'hui, la Métropole de Lyon a l'opportunité de devenir la plus grande ville d'Europe engagée dans un programme ambitieux de réduction des déchets. Cet engagement lui permettrait de devenir une référence européenne de l'économie circulaire et solidaire et d'augmenter de ce fait la compétitivité et la résilience de son territoire.

Zéro Déchet Lyon

Créée en 2015, Zéro Déchet Lyon est une association citoyenne et **indépendante** qui agit pour la **réduction des déchets à la source** afin de préserver les ressources naturelles, diminuer les pollutions, et relocaliser l'économie. Nous agissons à l'échelle du citoyen, des acteurs privés et des collectivités publiques. Nous sommes très attachés à la **réduction des inégalités et à la co-construction de solutions réalistes et ambitieuses avec tous les acteurs du domaine.**

L'association Zéro Déchet Lyon a été le premier groupe local de Zero Waste France et compte plus de 250 adhérents et 7000 sympathisants sur les réseaux sociaux.

Pièces jointes

Lettre envoyée aux élus le 19 mai 2019.



Zéro Déchet Lyon

3, rue du Mont d'Or, 69009 Lyon
contact@zerodechetlyon.org

«Titre» «Prénom» «Nom»
«Adresse_1»
«Adresse_2»
«Cp» «Ville»

Lyon, le 4 avril 2019

Objet : note d'information concernant l'incinération dans la métropole et les enjeux du futur mandat 2020-2026

«Titre» «Article» Maire,

Zéro Déchet Lyon, association citoyenne créée en 2015, a pour mission de sensibiliser à la problématique des déchets et de promouvoir une société zéro déchet zéro gaspillage sur le territoire de la Métropole de Lyon. Une partie de nos bénévoles se consacre à l'information des citoyens en publiant mensuellement un article thématique sur les déchets lyonnais et en organisant des table-rondes avec les collectivités, experts et acteurs locaux. Nous faisons également partie d'instances locales pour co-construire une métropole ancrée dans l'économie circulaire.

Soucieux des enjeux de demain notre association a réalisé en 2018, en partenariat avec l'Université de Lyon, une **étude sur les enjeux financiers, environnementaux, techniques et sociaux de l'incinération des déchets sur la métropole**. Cette étude a été synthétisée sous la forme de deux articles grand public¹ et d'une synthèse graphique jointe au présent courrier.

Notre volonté est d'informer et d'interpeller l'élu.e que vous êtes sur les enjeux liés à ce mode de traitement des déchets lors du futur mandat 2020-2026. En effet, il vous faudra bientôt trancher sur la question de la fin de vie des incinérateurs de Rillieux et de Gerland. Ces installations vieilles de plus de trente ans, ont été reconduites jusqu'en 2029. A cette date, une nouvelle organisation de gestion des déchets produits sur la métropole devra être opérationnelle.

¹ <https://bit.ly/2FR72IL> et <https://bit.ly/2WNcih8>

Si on se place dans l'optique d'une transition écologique de notre agglomération, réengager la Métropole sur un schéma de gestion des déchets semblable au « tout-incinération » n'est plus acceptable, ni souhaitable d'un point de vue réglementaire (objectifs de la loi de transition énergétique), environnemental et financier. Cela conduirait à restreindre les politiques de prévention et de réduction des déchets pour « nourrir » les fours. Il est en effet question d'investissements de plusieurs centaines de millions d'euros pour des technologies peu flexibles face à l'évolution constante de la quantité et des caractéristiques des déchets. Au contraire, nous voulons donner **à la métropole, les moyens d'être une agglomération référence en termes de prévention, de gestion des déchets et d'économie circulaire.**

Nous vous engageons à co-construire cette vision future en faisant travailler les services métropolitains de Prospectives, Energie et Déchets de manière transversale, et favorisant les échanges et en intégrant les associations locales comme la société civile dans ce travail.

Nous vous proposerons courant de l'année 2019 un document « Scénario alternatif à la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés sur le Grand Lyon à horizon 2050 » afin d'engager les échanges avec vos services.

Zéro Déchet Lyon se tient à votre disposition pour toute information sur le sujet ou pour tout renseignement complémentaire sur nos activités. Nous vous remercions pour votre lecture attentive et espérons vous rencontrer bientôt pour échanger de vive voix sur la gestion des déchets à Lyon.

Je vous prie d'agréer, «Titre» «Article» Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le pôle plaidoyer de Zéro Déchet Lyon

Coline VINÇON, *Présidente ZDL*

Marie PAPIN, *Vice-Présidente ZDL*

Jacques GOULPEAU, *Vice-Président ZDL*

L'INCINÉRATION DES DÉCHETS À LYON, ET DEMAIN ?

Le traitement des déchets par incinération avec valorisation énergétique est la méthode utilisée depuis 1989 sur la Métropole de Lyon pour traiter ses déchets (396 000 Tonnes en 2016). Ces industries se retrouvent aujourd'hui dépassées du point de vue de leur flexibilité technique et politique, notamment concernant le respect des objectifs de la loi TECV (Transition Énergétique et Croissance Verte). N'est-il pas l'heure de repenser notre système de production et de gestion des déchets ? Zéro Déchet Lyon vous propose de prendre connaissance des enjeux associés à ces installations et d'agir pour la réduction de nos déchets :

► AUJOURD'HUI, L'INCINÉRATION ET LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EST TRÈS IMPORTANTE SUR LA MÉTROPOLE DE LYON



2 INCINÉRATEURS SUR LE TERRITOIRE À GERLAND ET RILLIEUX REPRÉSENTANT 5 LIGNES DE FOURS et pouvant traiter 430 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés.



LA CHALEUR PRODUITE PAR L'INCINÉRATION ALIMENTE LES RÉSEAUX DE CHALEUR DE RILLIEUX LA PAPE ET DE LYON-VILLEURBANNE. Elle est meilleure marché que le gaz d'où l'argument parfois d'un rôle « social ».



En 2016, les dépenses de fonctionnement des incinérateurs s'élèvent à environ **40 MILLIONS D'EUROS**.

► QUELQUES DONNÉES ACTUELLES QUI RÉVÈLENT QUE LE TOUT-INCINÉRATION N'EST PLUS LA SOLUTION



TOUS LES DÉCHETS INCINÉRÉS NE DISPARAISSENT PAS EN FUMÉE ! 20% ressortent sous forme de mâchefers, 2% en REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) et 80% en émissions atmosphériques.

**30
ANS**

CONSTRUITS IL Y A 30 ANS, LES FOURS SONT EN FIN DE VIE.

Aujourd'hui, la quantité et les caractéristiques des déchets à traiter n'ont plus rien à voir avec ceux des années 90. Deux conséquences :

- Les incinérateurs connaissent donc des « vides de fours », c'est-à-dire qu'ils n'ont pas assez de déchets à incinérer et cela nuit au bon fonctionnement. Résultat : on accepte des déchets venant de plus loin et des déchets privés.
- Le Pouvoir Calorifique Inférieur des fours arrive à son maximum (2 200 kWh/t) malgré le fait que l'on cherche à maintenir les biodéchets des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) puisqu'ils l'abaissent. Résultat : risque sur la sécurité et frein au développement du tri à la source des biodéchets.

► ET DEMAIN ? LA CONTRADICTION ENTRE LES AMBITIONS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET DE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



LES OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUE LA MÉTROPOLE DOIT APPLIQUER :

Réduction de la quantité de déchets, développement du tri à la source des biodéchets, extension des consignes de tri...



L'ÉNERGIE PRODUITE PAR LES INCINÉRATEURS EST CONSIDÉRÉE COMME « RENOUVELABLE », ET DE RÉCUPÉRATION. C'est intéressant pour tout le monde, métropole comme usagers, du fait de la production d'énergie à moindre coût (matière première, tva). Dans ce cadre la Métropole entend profiter de l'énergie provenant de ces incinérateurs pour développer certains de ses réseaux de chaleur. L'impact est positif socialement mais constitue un frein au développement des alternatives.



Mobilisons-nous pour des solutions qui favorisent la réduction des déchets et donnent plus de flexibilité aux installations existantes ! **EXIGEONS PLUS DE TRANSPARENCE SUR LE RENOUVELLEMENT DES INCINÉRATEURS !**